Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 11 (1926)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avril 1926 N° 4 11me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).
Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Extrait du procès-verbal

de la séance commune du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance de l'Union, le 18 avril 1926, à Lausanne.

—o—

1° Sont admises dans l'Union, les Caisses suivantes, constituées durant le premier trimestre :
MALTERS et FLUHLI (Lucerne), STEINEN et ILLGAU (Schwyz), ITTENTHAL et ZEININGEN (Argovie), FONTENAIS, MERVELIER, COURRENDLIN et PORRENTRUY (Jura-Bernois); MASSONGEX et SAILLON (Valais); SULGEN et HUTTLINGEN-FELBEN (Thurgovie).

C'est la première fois qu'un nombre si élevé de 14 Caisses peut être admis dans une seule séance. Le nombre des Caisses affiliées s'élève ainsi aujourd'hui à 390; d'autres fondations étant imminentes, le chiffre de 400 pourra sans doute être atteint dans l'année encore.

2° La liste des tractanda de l'assemblée générale de cette année est étudiée avec soin, et des propositions sont faites pour la constitution du Bureau de l'assemblée. Il est pris bonne note que les convocations ont été adressées conformément aux statuts. Deux cents délégués se sont fait réserver un logement pour la veille et quatre cents inscriptions sont parvenues pour le banquet.

3° Après examen attentif, il est accordé 13 «crédits spéciaux» dont quelques-uns cependant sous certaines réserves.

4° Il est pris note de l'admission de l'Union dans la Chambre Suisse de Révision. Elle figurera dans la division spéciale réservée aux Sociétés de Révisions.

5° Il est mis en discussion une demande de la «Rabatt» (S.A.) à Bâle, tendant à ce que les Caisses se chargent de l'encaissement de ses timbres d'escompte. Après étude, il est décidé de ne pas entrer en matière sur cette question pour l'instant.

6° Il est pris connaissance de la tabelle statistique des Caisses Raiffeisen Suisses au 31 décembre dernier, laquelle est actuellement déjà sous presse. Les chiffres des membres, du bilan, du roulement et des réserves accusent de nouveau une réjouissante augmentation.

St-Gall, 22 avril 1926.

Le secrétaire : HEUBERGER.

Le rôle des caisses de crédit mutuel

(Système Raiffeisen)

Pendant les années de guerre et d'après-guerre, où la rente du sol était plus élevée que l'intérêt courant des capitaux engagés dans l'exploitation, les questions de crédit agricole ne jouaient pas un rôle de premier plan. Cette période fut de très courte durée.

Au cours de la dernière décade, de nombreuses exploitations agricoles ont changé de mains. La plupart des nouveaux propriétaires ont payé le domaine à un prix fort élevé. Aujourd'hui encore, où la demande des terres est plus forte que l'offre, le prix d'acquisition se trouve encore trop en-dessus de leur valeur de rendement. Le jeune agriculteur est poussé à l'achat d'un domaine à un haut prix, davantage par le désir d'exercer sa profession d'une manière indépendante que par le modique salaire qu'il retirera de son travail et de celui de sa famille.

Depuis quelques années, les prix des produits agricoles ont baissé. Par contre, les frais d'exploitations et particulièrement ceux des constructions, n'ont pas subi une réduction proportionnelle. Il en résulte inévitablement que ceux ayant acquis une propriété rurale au cours de ces dernières années et qui ne possèdent pas un capital important ou une main-d'œuvre familiale abondante, ces paysans-là ont actuellement de la peine à nouer les deux bouts.

Aujourd'hui, nous constatons encore un autre phénomène : celui de l'instabilité des prix. Nous voulons, à titre d'exemple, rappeler le recul de 50 pour cent des prix du lait en 1922 et des porcs, en 1925. Heureusement que nous possédons des organisations laitières et le monopole du blé, sans lesquels les oscillations des prix seraient encore beaucoup plus fortes.

La situation politico-économique internationale et le haut degré de développement de l'industrie en Suisse — ce dernier appelant naturellement des crises, — ne permettent guère de prévoir, dans le prochain avenir, une amélioration relative à la stabilité des prix dans notre pays.

Donc, ces difficultés auxquelles doivent faire face de nombreux nouveaux acquéreurs de domaine, comme aussi cette instabilité des prix, et partant du revenu agricole, donnent au crédit une importance de tout premier ordre.

On ne saurait jamais assez rappeler que les Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) s'occupent surtout de «crédit d'exploitation» et non de crédit hypothécaire. La grande partie de leurs membres est composée d'agriculteurs. Les paysans ont besoin non seulement d'un «crédit bon marché», mais surtout à long terme et amortissable. C'était, jusqu'à ces dernières années, et cela restera encore longtemps le rôle principal des Caisses de Crédit Mutuel que de satisfaire à ces conditions. Cependant, nous sommes d'avis qu'elles peuvent jouer d'autres rôles à côté de celui mentionné ci-dessus. Nous voulons essayer de les esquisser.

1° La culture très intensive de nos exploitations agricoles appelle un roulement d'argent à la ferme plus grand aujourd'hui qu'autrefois. Aussi est-il très naturel que les paysans fassent toujours plus usage de «comptes-courants». D'après les recherches sur la rentabilité de l'agriculture par l'Union Suisse des Paysans, le cinquième des exploitations soumises à son contrôle possédaient des comptes-courants, tandis qu'au cours des trois dernières années, ce chiffre est monté à deux cinquièmes. Ces comptes-courants sont utilisés surtout comme moyen de paiement plutôt que comme source de crédit. Etant donné que l'agriculteur, à cause de la perte de temps, ne se rend pas volontiers à la ville ou dans une localité éloignée, exclusivement dans le but de retirer ou de verser une somme peu importante à son compte-courant, ce serait par contre pour lui un gros avantage que de pouvoir faire ces petites opérations au village où il a élu domicile. Nous croyons donc que, dans les petites localités où il n'y a pas d'agence de banque, les Caisses de Crédit Mutuel seront appelées à rendre à leurs membres toujours plus de services par le développement des comptes-courants.

2° D'une manière générale, les conditions actuelles de vie sont peu favorables au développement de l'esprit d'épargne. Et pourtant, sans celui-ci, il n'est guère possible d'entrevoir la prospérité d'un peuple. L'esprit d'épargne doit être inculqué si possible déjà chez l'adolescent, avec des montants minimes. Pour remplir ce but, les Caisses Locales de Crédit Mutuel, qui acceptent des dépôts à partir d'un franc, sont particulièrement bien placées. En cette matière, les Caisses Raiffeisen peuvent et doivent jouer le rôle «d'éducateur» dans nos campagnes, jusque dans les villages les plus reculés.

3° La formation de groupements économiques est une des caractéristiques du siècle présent. On ne peut le dénier comme aussi l'empêcher. La finance paraît ne pas échapper à cette tendance. Un simple exemple suffira à le démontrer. L'année dernière, nous nous rendions auprès d'un établissement financier d'une des principales places de banque de la Suisse, aux fins d'obtenir un prêt pour un agriculteur. A la suite de notre remarque concernant les conditions très onéreuses de ce prêt, le directeur nous fit savoir qu'une convention liant les banques de la place ne lui permettait pas d'alléger ces conditions.

Nous sommes persuadés que plus le nombre des Caisses Locales de Crédit Mutuel augmentera, plus les banques feront leur possible pour satisfaire leurs débiteurs. En d'autres termes, vouons tous nos efforts à multiplier le nombre des Caisses, afin que la forte augmentation du chiffre d'affaires de l'ensemble des Caisses Suisses contribue, dans la mesure du possible, à jouer le «rôle de régulateur» en matière de crédit agricole d'exploitation. Nous sommes encore renforcé dans cette opinion par la constatation que nombre de gouvernements cantonaux, pressés par de grands besoins fiscaux, ne voient aucun intérêt à exercer leur influence, — évidemment dans la mesure où ils pourraient le faire, — pour diminuer l'écart entre les taux-créditeurs et débiteurs dans les banques semi-officielles.

Si nous avons émis notre avis au sujet du rôle de régulateur que pourraient jouer les Caisses de Crédit Mutuel, cela ne nous empêche pas de reconnaître l'utilité et la nécessité des banques. Les opérations des Caisses de Crédit Mutuel sont limitées et il reste encore un vaste champ d'activité pour les grandes institutions financières. Cependant, nous observons dans quelques milieux bancaires, un manque de compréhension et parfois même, heureseemnt très rarement, des marques d'hostilité vis-à-vis de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel et de ses membres. Nous le regrettons, et ceci d'autant plus que beaucoup de ceux qui considèrent les Caisses de Crédit Mutuel uniquement comme concurrentes des banques, ne connaissent pas à fond les principes fondamentaux sur lesquels reposent les Caisses Locales de Crédit Mutuel. Celles-ci, étant donné la responsabilitéi llimitée de leurs membres, et par conséquent de leur surveillance indirecte et très discrète entre eux, s'occupent d'un genre de crédit qui, en raison des gros risques qu'il comporte et partant des frais très élevés, ne serait pas servi par les banques, mais par des particuliers usuriers. En outre, les Caisses Locales de Crédit Mutuel rappellent aux membres possédant quelques économies, les besoins et la situation délicate dans laquelle se trouvent des membres obérés et moins bien partagés qu'eux. C'est là un facteur moral que nous ne saurions jamais assez estimer, car il rapproche les agriculteurs de toutes les catégories et contribue à donner à la classe paysanne la cohésion si nécessaire pour surmonter les moments difficiles. Nous connaisC sons nombre de cas où les Caisses Locales de Crédit Mutuel ont rendu quelques services aux banques et inversément, empressons-nous de l'ajouter. Nous sommes cependant d'avis que, pour bien jouer leur rôle, les Caisses Locales doivent conserver leur entière autonomie vis-à-vis des banques.

Si nous proclamons bien haut l'utilité des Caisses de Crédit Mutuel pour l'agriculture, et si nous entrevoyons différents rôles qu'elles peuvent jouer dans l'avenir, c'est à une condition principale : celle d'observer les grands principes Raiffeisen qui tous ont fait leurs preuves. C'est le motif pour lequel nous appuierons de toutes nos forces le mouvement raiffeiseniste, c'est-à-dire le développement qualificatif et numérique des Caisses Locales qui donnent la garantie d'observer ces principes. Celles-ci sont affiliées à l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

H. BLANC,
Secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture

Le Congrès de Lausanne

—o—

S'il était nécessaire de démontrer tout l'intérêt que les Caisses Raiffeisen portent à la marche de leur Union Suisse, la réunion de Lausanne du 19 avril suffirait à elle seule à en fournir une preuve éclatante.

La veille déjà, plus de deux cents délégués sont arrivés dans la petite capitale vaudoise, venant de tous les confins de notre pays. Le ciel ne leur fut malheureusement guère clément et c'est sous une pluie battante que s'effectuèrent durant l'après-midi les excursions prévues à travers la ville. Le soir, tous les participants étaient réunis au Casino de Montbenon pour la traditionnelle Soirée de réception. Ce ne fut pas une manifestation de grand apparat, mais une réunion belle de simplicité, de calme et d'absolue harmonie, à l'image parfaite de tous ces hommes réunis par un idéal commun. D'éminentes personnalités avaient daigné aussi honorer la réunion de leur présence, entr'autres MM. le juge fédéral Strebel, Blanc, secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture, Howald, collaborateur scientifique au Secrétariat Suisse des Paysans; M. Müller, directeur de la Société Fiduciaire à Zoug.

Ce fut une belle soirée, agrémentée par de nombreuses productions littéraires, par des ballets, ainsi que par un excellent orchestre. De nombreux discours dans les deux langues furent également prononcés. Cette soirée fut un digne prologue à la réunion du lendemain.

L'assemblée générale eut lieu le 19 avril, à 9 heures et demi du matin. Cent soixante-deux Caisses affiliées s'étaient faites représenter par 395 délégués. M. le conseiller d'Etat E. Fazan assistait aux débats, M. Rosset, syndic de Lausanne, et Porchet, conseiller d'Etat, empêchés, s'étaient faits excuser.

M. F. Boschung, conseiller national, à Ueberstorf (Fribourg), membre du Comité de direction de l'Union, fut désigné comme président de l'assemblée.

M. Liner, président de l'Union souhaita la bienvenue aux délégués, et présenta ensuite le rapport sur l'activité d el'Union durant l'année 1925. Puis on entendit un incisif rapport, rempli d'utiles conseils et de judicieuses recommandations du Conseil de surveillance, présenté par son président, M. Schwaller, professeur, à Fribourg. La gestion, les comptes, le bilan, la répartition du bénéfice furent approuvés. Le bénéfice est donc réparti de la façon suivante : fr. 55,200 aux parts sociales sous forme d'un intérêt de 5 pour cent; fr. 40,000 aux réserves, et fr. 5,594,61 à compte nouveau.

Puis M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture fit ensuite en français et en allemand, sur le rôle des Caisses de Crédit Mutuel, une très intéressante conférence, écoutée avec attention et chaleureusement applaudie, dont nous sommes heureux de donner le texte dans le présent numéro.

La séance fut suivie d'un repas en commun, servi dans la salle des spectacles du Casino.

Nous aurons du reste encore l'occasion de revenir en détails sur ces deux belles journées. En résumé, la réunion de Lausanne fût une belle manifestation, qui marquera dans l'histoire de notre Association. Elle fut pleinement réussie et chaque délégué rem-

porta chez lui un excellent souvenir de ces quelques belles heures passées sur les bords du Léman, dans la capitale de l'actif et prospère Pays de Vaud.

Nos caisses de crédit mutuel considérées comme instruments d'épargne

(Suite et fin)

—o—

Ce rôle de collecteur est confié à un membre du Conseil de surveillance ou de direction, ou même à un simple membre de l'Association, habitant ces localités; fonctions toutes gratuites d'ailleurs. Lorsqu'une localité ne compte parmi ses habitants aucun membre de l'Association, celle-ci y envoie parfois un des associés faire des tournée périodiques de collecte. Ce procédé a une importance particulière à l'égard des populations rurales, et l'on a pu dire non sans quelque raison que les Caisses agricoles remplacent avantageusement les Caisses d'Epargne Postales.

Ce ne sont pas d'ailleurs les seuls moyens employés par les associations de crédit pour assurer la diffusion et le développement de l'Epargne. Tantôt elles créent des Caisses d'épargne pour la jeunesse, tantôt elles fondent des Caisses d'Epargne du Sou, véritables instruments de démocratisation de l'épargne la plus modeste. La raison d'être de ces Caisses d'Epargne du Sou, vient de ce que généralement les statuts des associations fixent à un, deux francs le minimum des versements productifs d'intérêts: on a voulu que l'épargne la plus petite pût se former par l'accumulation de fractions inférieures à cette somme. Ces versements fractionnels se font par une ou plusieurs fois (10 ou 20 centimes); en échange de l'apport, le caissier confie au déposant un ou plusieurs tickets en carton portant la mention: «10 centimes» ou «20 centimes» et frappés au timbre gras de l'Association. Quand le possesseur de ces tickets en possède une quantité suffisante pour que leur total représente deux ou trois francs, il les porte à la Caisse; son épargne est alors inscrite sur son livet et devient productive d'intérêts. En Allemagne, cette institution était très répandue avant la guerre.

Généralement, les guichets de la Caisse sont ouverts le dimanche à la sortie des offices religieux, ou certains soirs de semaine à l'heure la plus favorable; dans les Associations les plus actives, le caissier ne se borne pas à attendre les clients, il va certains jours, de maison en maison, relancer l'épargne et proposer le placement des tickets ou des livrets.

Quand on parle de l'épargne, deux préoccupations capitales viennent de suite àl 'esprit: il s'agit de lui procurer la sécurité et de lui bonifier un intérêt satisfaisant. Dans les établissements d'Etat, l'épargne jouit d'une sécurité absolue, à moins que ne surviennent des révolutions. En soi, les Caisses de crédit mutuel ne peuvent offrir au même degré à leur clientèle épargnante, la sécurité résultant de la diversité des emplois, qui entraîne l'éparpillement, le fractionnement, et par suite, la diminution des risques. Pourtant elles jouissent de la confiance absolue du public; comment ont-elles pû l'obtenir ? Sans doute dans les opérations de la Caisse et la diversité subjective de ses placements. Mais la meilleure garantie, il faut la chercher et on la trouve dans la responsabilité personnelle solidaire des associés à raison des opérations de la Société et dans les fortes sûretés personnelles fournies par les bénéficiaires de crédit. Elles n'ont rien à envier sur ce point aux établissements financiers de grande envergure. D'ailleurs on trouve des variances nombreuses dans le service des intérêts d'épargnes: ici un intérêt plus fort est assuré aux dépôts plus faibles, en vue d'encourager l'épargne des humbles; là, les membres de l'Association jouissent d'un intérêt plus élevé que celui réservé à l'épargne des non-membres. On pourrait multiplier les détails. Qu'il nous suffise d'avoir signalé le taux élevé de l'intérêt servi aux déposants et d'en indiquer la cause. Celle-ci saute d'ailleurs aux yeux. Transformée en prêts et en avances par l'Association de Crédit, l'épargne ira concourir à la production des richesses agricoles; de cette activité productive, résultera un bénéfice réparti entre le bénéficiaire du crédit et la Caisse de Crédit.

Ces quelques considérations nous paraissent avoir démontré suffisamment le rôle bienfaisant de nos mutualités de crédit comme instruments d'épargnes: la démocratisation, l'emploi utile et al sécurité; elles ont même sur les autres établissements financiers, l'avantage d'être une belle école de confiance mutuelle et de solidarité sociale. La statistique annuelle dressée par le Bureau Suisse des Caisses de Crédit Mutuel montre, mieux encore que nous ne saurions le dire, l'importance de leur rôle. Nos mutualités de crédit constituent certainement une école d'initiative hardie, et d'activité généreuse, telle qu'il convient à un peuple fort.

V. R.

Enquête monétaire en Suisse

A la demande de la Banque Nationale Suisse, le Conseil fédéral avait chargé le Bureau fédéral des statistiques à Berne, de faire procéder à une «enquête monétaire». Les résultats devaient fournir une image assez exacte de la circulation monétaire dans notre pays.

Cette enquête eut lieu le 23 février dernier, et conformément aux ordres reçus, le Bureau de l'Union avait adressé à toutes les Caisses affiliées un formulaire d'enquête sur lequel chaque Section devait inscrire le montant de son encaisse au jour indiqué.

Avec une promptitude vraiment digne d'éloges, 365 Caisses sur les 380 que compte notre Association retournèrent immédiatement le formulaire au Bureau de l'Union pour être transmis ensuite en bloc, à Berne.

Nous jugeons sans doute intéresser nos lecteurs en publiant ci-après les résultats généraux de cette enquête dans le sein de notre Union :

L'encaisse totale des 365 Caisses atteignait au jour du dénombrement la somme de fr. 1,518,345,96, représentant ainsi une moyenne d'environ fr. 4,160 par Section. Cette somme se décomposait comme suit :

Billets de banque, fr. 1,299,444,60. Or : fr. 121,850. Ecus: fr. 59,760. Monnaie d'argent: fr. 31,398,50. Monnaie de cuivre et nickel: fr. 5,892,86.

Il est intéressant de relever que 96 Caisses ne possédaient aucune réserve d'or.

Afin de connaître aussi les observations que les Caisses pouvaient avoir à présenter au sujet du mouvement des espèces et des moyens de paiements, plusieurs questions spéciales leur avaient été posées. La plupart des Caisses ont répondu fort objectivement aux points soulevés, et soumis aussi leurs vœux particuliers. Presque unanimement on demanda le maintien de la circulation des billets de banque de cinq francs, tout en spécifiant que l'impression devrait être faite sur un meilleur papier, plus fort et plus résistant. Ces petites coupures sont en général d'un maniement plus agréable et plus discret que les écus sonnants. Mais les écus ne doivent cependant pas être retirés de la circulation; on les regretterait aussi, spécialement pour le paiement de l'intérêt des parts d'affaires lors des assemblées générales ?

La circulation de l'or a donné lieu à de très intéressants commentaires, dans plusieurs desquels la note sarcastique ne fait pas non plus défaut. Alors que certaines Caisses se prononcent contre une forte circulation de l'or, dans laquelle elle eut comme conséquence une augmentation de la thésaurisation, d'autres, par contre, demandent au contraire une plus libre circulation du métal jaune. Les nouvelles pièces d'or n'ont pas passé sous silence; on a fait même sur ce sujet de très fins calembours. Si «posséder» ces belles pièces doit rester un privilège de nos hauts parlementaires, que l'on daigne accorder au moins aussi aux autres humbles enfants de maman Helvétia l'occasion de les «contempler» une fois.

Le service de chèques et virements devrait être développé. Ce sont principalement les frais élevés d'encaissement calculés par les banques qui restent la plus grande entrave à la vulgarisation de cet excellent moyen de paiement dans les milieux ruraux. Il serait à désirer qu'une amélioration puisse intervenir dans les conditions du tarif actuellement appliqué par les banques.

Une petite histoire d'Amérique

—o—

«Le Messager Raiffeisen pour Le Voralberg» publie dans son dernier numéro, la très intéressante anecdote que voici :

Dans une petite ville des environs de New-York vivait un pauvre agriculteur du nom de Farmer H. Wadding. Même l'Amérique, pays des fortunes fabuleuses, des multimillionnaires, compte aussi de pauvres gens.

Les affaires marchaient mal. Harcelé par ses créanciers, Wadding était sur le point de voir sa maisonnette saisie et son ranch vendu. Fouillant dans de vieux papiers de famille, dans un ancien réduit, il trouva encore par hasard un vieux carnet d'épargne de la Saping-Bank de New-York, de 15 dollars. Ce dépôt avait été effectué pendant l'année 1819.

Sa découverte faite, Wadding sollicita de ses créanciers un dernier délai, s'empressa de se rendre à New-York, et le cœur battant, tendit son carnet aux guichets de la banque, en sollicitant le paiement du capital et des intérêts. Un quart d'heure se passa; le temps de contrôler le carnet et Wadding pleurant de joie encaissa en monnaie sonnante la somme de 2300 dollars. Par la capitalisation des intérêts, le petit dépôt de 15 dollars s'était transformé en un vrai capital.

Wadding rentra auprès des siens; il pu désintéresser ses créanciers et sauver son ranch. L'existence de toute une famille avait été sauvée au moyen de 15 dollars.

Cette histoire ne fait-elle pas ressortir d'une façon éclatante toute la valeur de l'épargne ?

Fédération du Bas-Valais

—o—

Cette fédération qui réunit à l'heure actuelle 32 Sections, présente une vie des plus actives. Grâce à l'infatigable zèle de M. Puippe, les nouvelles fondations purent être enregistrées l'an dernier, et d'autre part le terrain est également préparé pour d'imminentes nouvelles fondations. Le Haut-Valais compte aussi 32 Caisses. Au 31 décembre dernier, le bilan total de l'ensemble de toutes les Caisses valaisannes atteignait fr. 6,736,833,89; le roulement fr. 14,126,520,94, et les réserves fr. 150,857,72. Les Caisses Raiffeisen sont maintenant solidement implantées sur le sol valaisan. En Valais comme ailleurs, partout elles ont largement réalisé les espérances que l'on avait mises en elles. Il reste encore cependant du travail à faire, car, chaque paroisse devra avoir un jour sa Caisse. Si l'on connaissait bien les avantages des Caisses Raiffeisen, il y en aurait dans chaque commune et chaque agriculteur en ferait partie.

Le 8 avril dernier, s'est tenue à Sion, l'assemblée générale annuelle. Trente Caisses sur les 32 que compte la fédération s'étaient faites représenter par 90 délégués. Parmi les invités nous remarquions MM. le conseiller d'Etat Troillet, le conseiller national Pitteloud, le chanoine Werlen, président de la Fédération du Haut-Valais: Chardonnens, professeur à l'Ecole de Châteauneuf; Giroud, chef de service au Département de l'Intérieur, et d'autres encore.

La séance est ouverte par M. le curé Ant. Gaspoz, président. Puis la parole est donnée aux deux conférenciers du jour, M. le conseiller national Pitteloud et M. Heuberger, secrétaire de l'Union Tandis que celui-ci rappelle aux dirigeants, caissiers et Comités, les devoirs et les responsabilités qui leur incombent, M. Pitteloud, dans une causerie extrêmement instructive, cite une foule de questions de droits touchant les engagements; les cautions et les hypothèques; le tout illustré de faits et d'exemples vécus. Les conférenciers furent chaleureusement applaudis.

A midi et demi un modeste dîner réunit les délégués et les invités. Au dessert, M. le conseiller d'Etat Troillet, président du Gouvernement, dont la présence donnait à cette assemblée un éclat particulier, prononça une chaude allocution, félicita et remercia les mutualistes pour l'œuvre si belle et si nécessaire de l'organisation du crédit dans nos campagnes. Il exprima son admiration spéciale pour le bel exemple de dévouement et de désintéressement que donnent les dirigeants dans l'accomplissement de leurs charges. Des applaudissements enthousiastes accueillirent les paroles du chef d'Etat.

On entendit ensuite M. le chanoine Werlen, président de la Fédération du Haut-Valais et champion intrépide des Caisses Raiffeisen dans cette région qui exprima sa joie de constater le beau développement des Caisses dans le canton; M. Heuberger, représentant du Bureau Central de l'Union, pour les dispositions bienveillantes de l'Etat du Valais envers nos Caisses; M. le professeur Chardonnens, au nom de l'Ecole d'Agriculture de Châteauneuf assure notre œuvre de la sympathie et de l'appui de cet établissement agricole cantonal.

Puis l'assemblée reprend ses travaux par l'expédition des affaires administratives, entr'autres: délégation au Congrès de l'Union, publicité, réélection du Comité. M. le curé Gaspoz est réélu président par acclamation; MM. Adrien Pitteloud et Arthur Borgeaud, démissionnaires, sont remplacés par MM. Alex. Favre, de Chippis et A. Gillioz, de Charrat.

M. Puippe reste également à la brèche comme propagandiste de notre belle cause du mutualisme de crédit.

Déroulée dans un excellent esprit d'union et d'entrain, l'assemblée a été une imposante manifestation de vitalité et de force.

Statistique des Caisses de Crédit Mutuel affiliées

au 31 décembre 1925

(rangées par canton)

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Fr.	Roulement Fr.	Réserves Fr.
Argovie	51	4423	17,013,720.65	32,225,330.37	288,511.14
Appenzell R. E.	1	77	86,313.27	103,540.44	6,898.22
Bâle campagne	8	1166	4,760,066.71	13,701,358.46	168,740.76
Berne	12	431	407,669.62	1,580,616.14	2,323.01
Fribourg	46	3380	16,014,202.75	26,629,246.65	542,153.82
Genève	1	—	—	—	—
Grisons	5	392	1,194,701.43	4,508,586.92	24,745.64
Lucerne	5	441	2,042,675.51	4,021,430.31	71,754.82
Nidwald	2	109	573,745.64	1,138,011.70	19,546.11
Schaffhouse	1	159	1,128,523 39	1,595,584.92	18,447.91
Schwytz	8	1058	4,024,114.88	10,360,880.02	111,048.22
Soleure	47	3617	19,649,631.65	25,107,502.80	538,806.10
Saint-Gall	64	7419	54,258,613.39	140,684.059.94	1413,000.17
Tessin	1	37	89,612,10	168,973.40	569·65
Thurgovie	20	2323	18,968,006.89	58,660,954.94	416,288.15
Uri	3	174	369,996,07	927,294.82	11,718.40
Vaud	38	2916	13,441,918,65	41,617,020.01	348,375,58
Valais	59	3596	6,736,833.89	14,126,520.94	150,857.72
Zurich	3	150	521,059.30	1,086,706.95	11,203.50
Total pour 1925	375	31868	161,254,405.79	378,243,619.73	4 144.958.92
Augment. en 1925	27	2261	12,417,992.16	12,386,235.08	551,368.93